

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.014

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 février 2006

DATE D’AFFICHAGE

Le 17 février 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseiller Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REAMENAGEMENT DE LA DETTE AUPRES DE LA CAISSE D’EPARGNE.

VOTE : 7 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre de la gestion de la dette, la Ville de ROYAN a sollicité la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes afin de bénéficier d'une étude d'aménagement et de compactage de cinq contrats de prêts que la Ville a conclu avec la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes.

La Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes a proposé un montage par lequel la Ville a la faculté de substituer à ces différents crédits un contrat de prêt répondant aux objectifs de gestion de dette de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – De contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes, en substitution aux cinq contrats de prêts N°20300094 – N°20200300 – N°20000402 – N°29700023 et N°29400742, un emprunt global d'un montant total de 8 935 954,65 € (Huit millions neuf cent trente cinq mille neuf cent cinquante quatre euros soixante cinq centimes) correspondant au refinancement de la totalité des capitaux restant dus (CRD) (8 935 954,65 €) sur les contrats de prêts sus-indiqués à la date du 25/03/2006, et dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- | | |
|---|---|
| Ø Montant : | 8 935 954,65 € |
| Ø Date de départ de l'amortissement : | 25/03/2006 |
| Ø Date de première échéance : | 25/04/2006 |
| Ø Date de dernière échéance : | 25/04/2018 |
| Ø Durée : | 12 ans 1 mois |
| Ø Commission de G2D : | 8 935 Euros |
| Ø Index de référence : | {CMS _{10ans} – CMS _{2ans} } |
| Ø Constatation de l'index de référence : | 15 Jours ouvrés avant la fin de la période d'intérêts. |
| Ø Taux d'intérêt applicable : | |
| | . Pour les trois premières échéances des 25/04/2006, 25/04/2007 et 25/04/2008, le taux applicable à la période d'intérêts concernée sera le taux fixe de 2,61 % |
| | . Pour les échéances suivantes : |

- Si l'index de référence est supérieur ou égal à 0,40 % (barrière) alors le taux applicable à la période d'intérêts concernée sera le taux fixe de 2,61 %
- Si l'index de référence est inférieur à 0,40 % (barrière), alors le taux applicable à la période d'intérêts concernée sera le taux fixe de 6,50 % minoré de $5 * \{ CMS_{10ans} - CMS_{2ans} \}$

Ø Base de calcul des intérêts :	exact/360
Ø Amortissement du capital :	Personnalisé (conforme au profil joint en annexe) identique aux prêts quittés
Ø Périodicité des échéances :	Annuelle
Ø Remboursement anticipé :	Possibilité à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière

ARTICLE 2 – Conformément à la proposition faite par la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes, la signature par un représentant habilité de la Ville de ROYAN du prêt visé à l'article 1 et le paiement à la date du 25/03/2006 des intérêts courus non échus, et de tout montant dû et non refinancé, au titre des cinq contrats visés ci-dessus libéreront la Ville de ROYAN de l'ensemble de ses obligations au titre des contrats susvisés à la date à laquelle la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes aura reçu parfait paiement de la totalité des sommes dues et précisées ci-avant.

ARTICLE 3 – Le remboursement du présent emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

ARTICLE 4 – D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le contrat de prêt objet de la présente délibération, de les habilitier à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et de leur confier tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 mars 2006

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT